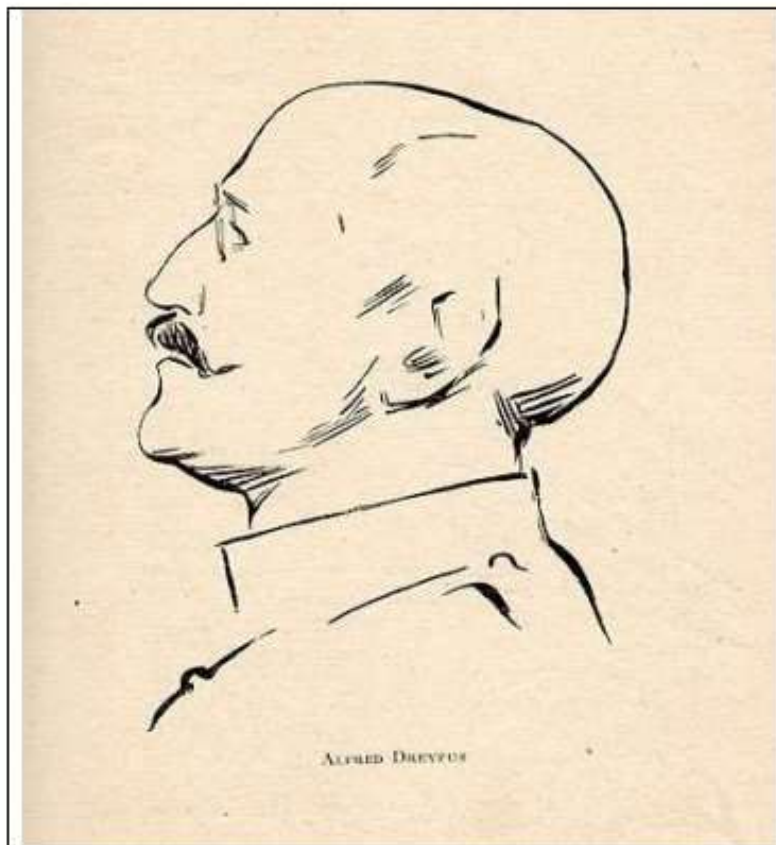


Le samedi 12 décembre 2008

Conférence de Monsieur Claude CORNU  
Professeur agrégé, Docteur en Histoire

## "L'Affaire Deyfus dans l'Eure"



Le texte de la conférence prononcée par Claude Cornu le 13 décembre 2008 a paru dans la dernière livraison de la revue *Etudes Normandes* (n° 4 / 2008)(\*) Nous avons donc préféré livrer aux visiteurs de notre site quelques extraits de la presse départementale de l'époque, relatifs aux différents épisodes de l'Affaire.

### L'arrestation de Dreyfus en 1894.

Quelques jours avant l'ouverture du procès devant le Conseil de guerre, le journal monarchiste *Le Vexin* publie, le 2 décembre 1894, un article violemment antisémite intitulé "Le Juif". Cet antisémitisme n'est d'ailleurs pas l'apanage de la presse de droite.

*"Le Juif*

*L'affaire Dreyfus, après tant d'autres, vient donner raison à Drumont, et il semble qu'il ne faudrait pas beaucoup en ce moment pour que la tribu de Judas... Mais, au fait, quelle pourrait bien être la solution, si le peuple, un beau matin, voulait en finir avec les Juifs ?...*

*On se souvient du mot de Roqueplan, au sortir d'une conférence de Walowski : "Ah ! que je voudrais le rétablissement de la Pologne ! - Pourquoi cela ? - Parce qu'on y ferrerait tous les Polonais". Nous aussi, n'est-ce pas, combien nous serions heureux de voir la restauration du royaume des Juifs !*

*En attendant que ces hommes de sac... d'écus aient leur royaume, nous devons songer à les ferrer hors de chez nous. Mais c'est la société qui, étant particulièrement enjuivée, doit y songer le plus et surtout s'y décider. "*



## • L'acquittement d'Esterhazy (11 janvier 1898) et la publication de *J'Accuse* (13 janvier).

Dans les premiers temps de l'Affaire, et jusqu'à la découverte du faux Henry, la presse dans l'Eure est quasi unanimement antidreyfusarde. *L'Industriel elbeuvien*, journal républicain modéré diffusé dans certains cantons de l'arrondissement de Louviers, se réjouit de l'acquittement d'Esterhazy :

*"Le commandant Esterhazy a été acquitté par le Conseil de guerre et reconnu innocent de l'accusation de trahison portée contre lui par M. Mathieu Dreyfus, qui avait ainsi la prétention de lui faire prendre la place de son frère Alfred, condamné à la détention perpétuelle."*

Le même jour, le 15 janvier, *Le Rappel de l'Eure*, journal modéré imprimé à Evreux, abonde dans le même sens : "Nous avons toujours pensé que Dreyfus avait été justement condamné. Il faut avoir l'esprit de travers comme Zola pour penser autrement". Un autre article fustige Zola, "ce malheureux détraqué" : "Ce n'est pas une cellule à Mazas qu'il lui faudrait, mais un cabanon à Charenton".

Le ton est le même dans la presse radicale et un journal comme *La Vallée d'Eure* ne recule pas devant l'antisémitisme, comme le montre cet article du 16 janvier 1898 :

*"Crapules !"*

C'est le mot d'un ouvrier, à l'issue du procès Esterhazy, adressé à une bande de Juifs, qui s'en allaient rasant les murs, leurs nez crochus enfouis dans leurs épaisses fourrures. Et cette épithète de crapules, lancée tel un soufflet retentissant à travers le visage crasseux de ces youtres, est une belle revanche du vieux sang gaulois qui coule encore dans les veines du populo.

Seul *L'Echo républicain*, journal radical de Gisors, brise le consensus et réclame dès le 6 février la révision d'un procès mené dans des conditions illégales : "Dreyfus a-t-il été condamné en violation de la loi ? Si oui, comme tout le laisse supposer, fût-il cent fois coupable et c'est ma conviction, le procès doit être révisé ; C'est une question de justice".

## • Après la découverte du faux Henry.

A partir de septembre 1898, l'opinion se modifie après la découverte du faux Henry et le suicide de l'officier. Si la presse conservatrice persiste dans son hostilité, la plupart des journaux républicains considèrent la révision du procès comme nécessaire pour faire la lumière. Mais cette évolution n'est pas à l'abri de revirements ou d'hésitations. Témoin cet article paru dans *Le Rappel de l'Eure*, le 28 janvier 1899 :

*"Où nous mène-t-on ?"*

*Depuis de longs mois, en France, tout le monde aspire après le jour où la lumière complète, indiscutable, sera enfin faite sur cette lamentable affaire Dreyfus qui traîne après elle tant de ruines, tant d'inouïables passions.*

*Mais tous ne recherchent pas la lumière de la même façon. Certains, sans bruit, sans passion, l'attendent, calmes et résignés, avec une inébranlable confiance dans la justice de leur pays. D'autres, un masque sur la figure, se posent en vengeurs de l'innocence méconnue et en défenseurs de la vérité outragée et, embusqués derrière ce masque, sapent sans la moindre vergogne les fondements de la justice et de l'armée, base de toute société humaine.*

*(...) Dreyfus est-il, oui ou non, un traître ? La justice militaire a dit oui. Inclignons-nous. Cependant les juges des conseils de guerre étaient des hommes et, comme tels, sujets à erreur. Nous l'admettons. Or, c'est là également un fait et ce fait a besoin d'être démontré. Bref, il faut apporter la preuve de cette erreur.*

*Que nous ont donné jusqu'ici les défenseurs du condamné de l'île du Diable ? Des hypothèses, des affirmations gratuites, et sur ces hypothèses, sur ces affirmations, ils ont étayé des raisonnements fort ingénieux, puis accumulé de basses insultes et d'odieux racontars, mais pas l'ombre d'une preuve de l'irrégularité des jugements rendus par les conseils de guerre.*



Les journaux conservateurs, eux, ne désarment pas. *Le Courrier de l'Eure* se réjouit de la condamnation de Dreyfus et souligne le "courage" des membres du Conseil de guerre : "Ce serait presque les offenser que de les féliciter. Mais il nous est permis de nous réjouir pour la France qu'ils ont servie, pour l'armée qu'ils ont si noblement représentée". De ce côté, la grâce est jugée comme une mesure scandaleuse, une insulte à la justice militaire et à l'armée. Ainsi dans *Le Vexin* du 24 septembre :

*"C'est fait ! Profitant de l'impunité provisoire dont jouit leur dictature, les ministres de M. Loubet lui ont arraché le décret qui gracie Dreyfus (...). Pour les dreyfusards du syndicat, pour la coalition judéo-maçonnico-protestante qui mène depuis deux ans l'abominable campagne en France et à l'étranger, ce n'est sans doute là qu'une demi-satisfaction, et personne ne sera surpris d'apprendre que, jusqu'à la réhabilitation formelle, Israël ne désarmera pas. La décision présidentielle n'en demeure pas moins un défi scandaleux à l'opinion saine, qui voit dans cette clémence inconsidérée un soufflet infligé à la justice militaire, une sanction donnée aux outrages dont l'armée ne cesse d'être abreuvée, une prime accordée aux condamnés riches de préférence aux pauvres, enfin une imprudence souveraine après l'initiation de Dreyfus au contenu des dossiers secrets."*

Mais les journaux républicains modérés, qui avaient pourtant accepté la révision, parfois, il est vrai, du bout des lèvres, manifestent au fil des mois leur agacement devant l'agitation entretenue par les dreyfusards et, lors des débats de Rennes ou à l'issue du procès, se rallient à la thèse de la culpabilité. Si *Le Journal de Verneuil* considère qu'il n'y a pas une preuve, "pas un zest de preuve" contre Dreyfus, ce n'est pas le cas de *L'Industriel de Louviers*. Le 13 septembre, commentant la condamnation de Dreyfus, le journal écrit :

*D'après les dépositions des témoins dans les dernières audiences écrasantes pour Dreyfus, il était à prévoir qu'il serait condamné une seconde fois. Le réquisitoire (...) prouve que si l'on a cru un moment à l'innocence de Dreyfus, la fin des débats a montré sa culpabilité.*

La grâce accordée par le président Loubet apparaît dès lors pour le rédacteur comme "un acte de clémence vraiment trop empressé".

Le 13 septembre, *Le Journal du Neubourg*, invitant ses lecteurs à s'incliner devant la décision des juges, concluait : "Et maintenant qu'on oublie Dreyfus et toute la juiverie pour ne songer qu'à l'exposition".

(\*) On peut se procurer ce numéro en s'adressant à *Etudes Normandes*, 7 rue Thomas Becket, 76130 Mont-Saint-Aignan (courriel : [etudes.normandes@univ-rouen.fr](mailto:etudes.normandes@univ-rouen.fr)).

